

CAHIER D'INFORMATIONS AUX PARENTS



Service d'animation estivale
Été 2021

TABLE DES MATIÈRES

MOT DES COORDONNATRICES	3
CAMP DE JOUR	4
Horaire du camp de jour	5
Informations générales	5
Procédure de communication	5
Notre équipe	5
LES RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR	6
Points de rassemblement	6
Tenue vestimentaire :	6
Sac à dos du parfait campeur :	7
Matériel interdit	7
Code de COMPORTEMENT :	8
Étapes d'intervention pour un participant	9
Dîner et collations	10
Suggestion de boîte à lunch santé :	10
CONTRÔLE DES PRÉSENCES	10
Contrôle des départs à la fin de la journée	10
Procédures en cas de retard ou d'absence.	10
LES SORTIES	11
À LA PISCINE	11
Règlements de la piscine municipale de Pincourt	12
POLITIQUE D'HYGIÈNE	12
Lavage des mains	13
Protection contre le soleil	13
Hydratation	13
SERVICE DE GARDE	13
Horaire du service de garde	14
Informations générales	14
Le matin	14
L'après-midi	14
Les collations	15
Les absences	15
Les règlements du service de garde	15

La signature des présences	15
Païement	15
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS OFFERTES	16
Jeux brise-glace, jeux de connaissance	16
Sports extérieurs, sports de gymnase, jeux sportifs	16
Jeux coopératifs	16
Arts plastiques, bricolages	16
Grands jeux, activités thématiques	16
Expression dramatique, théâtre, improvisation	16
Jeux aquatiques, baignade, natation, jeux d'eau	16
Activités scientifiques, sciences nature	16
Danse	16
Activités spéciales, activités à grand déploiement, kermesse	17
Jeux d'éveil sensoriel, jeux musicaux, jeux de rythme, jeux de mémoire, jeux éducatifs, énigmes	17
PROTOCOLE SANITAIRE (COVID-19)	17

MOT DES COORDONNATRICES

Chers parents,

Nous sommes très excitées de vous revoir après une année sans nos campeurs. Nous entamons bientôt les activités du programme de camp de jour pour un nouvel été.

Pour certains, il s'agit d'une première expérience parmi nous tandis que d'autres s'apprêtent à revivre un été rempli de plaisir, d'activités, de beau temps et de belles rencontres.

Étant donné que nous désirons nous assurer du bon fonctionnement du camp cet été, nous vous demandons de lire ce cahier d'information très attentivement et de faire part du fonctionnement et des règlements du camp à vos enfants.

L'information regroupée dans ce cahier répond à pratiquement toutes les questions que vous pourriez avoir sur le programme ainsi que les changements apportés dûs à la Covid-19.

Si vous avez d'autres questions, nous nous ferons un plaisir d'y répondre au (514) 453-8981 poste 254 ou par courriel au campdejour@villepincourt.qc.ca

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter un très bel été parmi nous!

Au plaisir de vous rencontrer bientôt,

Jessica Gauthier, Mélissa Pepin-Lévesque & Alex Galaz-Mesias

Coordonnatrices du camp de jour

CAMP DE JOUR

5 à 13 ans

Horaire du camp de jour

Début : lundi le 28 juin 2021, pour 7 semaines

Fin : vendredi le 13 août 2021

**Semaine 8 (mini-camp) : lundi 16 août au 20 août 2021*

L'horaire du camp régulier est le suivant : 9h à 16h

Informations générales

Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La coordonnatrice administrative du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour au (514) 453-8981 *254. Une boîte vocale est disponible au besoin. Vous pouvez aussi communiquer par courriel à campdejour@villepincourt.qc.ca et en cas d'urgence, vous pouvez composer le 514 453-8981 *229.

Notre équipe

Coordonnatrice administrative :	Jessica Gauthier (Wazaby)
Coordonnatrice terrain :	Alex Galaz-Mesias (Stitch)
Coordonnatrice terrain :	Mélissa Pepin-Lévesque (Corail)
Coordonnatrice service de garde :	Samantha Tierney (Sam)
Coordonnatrice service de garde:	Noémie Boudrault (Libellule)
Moniteur en chef MPI :	Amanda Mayoff (Panda)
Accueil service de garde :	Chloe Bélanger (Cheetos)

LES RÈGLEMENTS DU CAMP DE JOUR

Points de rassemblement

Le matin, dès l'arrivée de son moniteur, votre enfant doit immédiatement le rejoindre à leur lieu de rassemblement (déterminé lors de la première journée) et lui donner sa présence.

Omni-Centre & École Notre-Dame-de-Lorette :

Sauterelle : Les arbres près du stationnement de l'Omni-Centre, côté parc.

Section 1 : Les arbres près du stationnement de l'Omni-Centre, côté parc.

Section 2 : Kiosque Desjardins (Chapiteau)

Section 3 : Kiosque Desjardins (Chapiteau)

École du Chêne-Bleu :

Sauterelle : à la cafétéria (entrée par l'extérieur dans le débarcadère d'autobus)

Section 1 : à la cafétéria (entrée par l'extérieur dans le débarcadère d'autobus)

Section 2 : à la cafétéria (entrée par l'extérieur dans le débarcadère d'autobus)

Section 3 : à la cafétéria (entrée par l'extérieur dans le débarcadère d'autobus)

Le point de rassemblement du matin est identique pour le rassemblement du soir.

Pour les parents qui déposent et vont chercher leurs enfants qui sont inscrits au Chêne-Bleu, **vous devez utiliser le débarcadère qui se situe à l'entrée principale des élèves (stationnement des autobus). Il est interdit d'utiliser le stationnement de la bibliothèque.**

Il est interdit aux parents de circuler dans l'école du Chêne-Bleu, à l'école Notre-Dame-de-Lorette ou dans l'Omni-Centre.

Les bicyclettes doivent être rangées à l'endroit désigné dans le Parc Olympique ou à l'entrée de la bibliothèque du Chêne-Bleu. Il est fortement recommandé d'avoir un cadenas, puisque nous n'assumons aucune responsabilité pour les objets perdus ou volés, incluant les bicyclettes.

Nous demandons aux parents de respecter la distanciation physique entre bulles familiales en tout temps.

Tenue vestimentaire :

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables.

Habillement fortement suggéré

- Culottes courtes
- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales attachées
- Casquette et/ou foulard pour se protéger du soleil

Chandail officiel

Dû à la Covid-19, il nous est impossible de faire des sorties à l'extérieur du camp de jour. Ainsi, les enfants n'auront malheureusement pas de chandail officiel à l'effigie de notre camp.

Sac à dos du parfait campeur :

- Repas froid (lunch pour le dîner)
- 2 collations
- Bouteille ou gourde d'eau
- Maillot de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange

Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches

Il est important d'identifier clairement tout le matériel de votre enfant.

Matériel interdit

- Jupes et robes
- Gougounes (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison (iPod, cellulaire, spinner, etc.)

Le camp d'été n'est pas responsable des vêtements ou accessoires perdus, volés ou abîmés. Nous vous demandons donc de bien identifier les effets personnels de vos enfants.

CODE DE COMPORTEMENT :

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- J'écoute et je mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe en tout temps;
- Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour;
- Je participe activement aux activités et je m'amuse;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- Je ramasse mes déchets et je les mets à la poubelle;
- Je m'habille de manière appropriée pour participer aux activités;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
- Je respecte les consignes sanitaires.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- Frapper les autres ou me battre;
- Me sauver;
- D'avoir un langage vulgaire ou inapproprié;
- Crier des noms;
- Lancer des objets;
- Nourrir les animaux;
- Briser du matériel;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.
- Grimper ou m'asseoir sur les clôtures ou sur les buts de soccer.

ÉTAPES D'INTERVENTION POUR UN PARTICIPANT

1 ^{er} avertissement : (verbal)	La coordonnatrice appelle les parents et explique la situation. La coopération des parents est demandée.
2 ^e avertissement : (écrit)	La coordonnatrice appelle les parents, explique la situation et <u>peut suspendre l'enfant pour une journée d'activité spéciale</u> . Sur une feuille d'avertissement, il décrit le comportement de l'enfant et celle-ci sera envoyée à la maison pour être signée par le parent et retournée à la coordonnatrice le lendemain.
3 ^e avertissement : (écrit)	La coordonnatrice appelle les parents, explique la situation et <u>suspend l'enfant pour une semaine de camp de jour</u> , et ce, sans remboursement. Sur une feuille d'avertissement, il décrit le comportement de l'enfant et celle-ci sera envoyée à la maison pour être signée par le parent et retournée à la coordonnatrice.
4 ^e avertissement :	La coordonnatrice contacte les parents pour <u>expulser définitivement l'enfant du camp de jour pour le reste de l'été</u> (sans remboursement). L'enfant risque de perdre son droit d'inscription pour l'été suivant.

DÎNER ET COLLATIONS

Chaque groupe dîne avec son moniteur entre 12 h 20 et 13 h 10 (sujet à changement selon les périodes de piscine) dans le Parc Olympique, à l'école Notre-Dame-de-Lorette ou à l'école du Chêne-Bleu. L'enfant doit apporter un lunch froid complet. (Il n'y a pas de réfrigérateur mis à la disposition des enfants, donc prévoir des aliments qui se conservent bien dans une boîte à lunch avec un « Ice pack »).

Vers 12 h 50, les enfants et les moniteurs se dirigent vers les aires de jeux des parcs.

Pendant la journée, deux périodes sont réservées pour une collation.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Suggestion de boîte à lunch santé :

- Une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée

Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides.

CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- **Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant.** Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste. De plus, il est primordial d'avoir une pièce d'identité.

Procédures en cas de retard ou d'absence.

Vous devez nous faire parvenir une note, un courriel ou un appel de votre part lorsque votre enfant manque une ou des journées au camp de jour.

Si votre enfant doit s'absenter régulièrement (par exemple pour suivre des cours de natation ou de tennis), veuillez faire parvenir une note écrite au moniteur de votre enfant dès le début de l'été. Si votre enfant doit s'absenter pour une longue période de temps, par exemple une semaine, veuillez également transmettre un mémo au moniteur de l'enfant. Il est d'une grande importance que les heures d'arrivée et de départ (9 h et 16 h) soient respectées.

Les moniteurs ne sont pas responsables des enfants qui arrivent en retard.

Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 9 h à campdejour@villepincourt.qc.ca ou au 514-453-8981 * 255. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

Les avis d'absences peuvent aussi être mentionnée à l'animateur de votre enfant en avance.

ATTENTION! Les messages laissés sur la boîte vocale de la coordonnatrice administrative, soit le 514-453-8981 poste 254, ne seront pas considérés.

LES SORTIES

- Dû à la situation entourant la Covid-19, nous ne pouvons pas faire de sorties à l'extérieur du camp de jour.
- Cependant, nous planifions des activités qui seront animées au camp de jour par des organismes venant de l'extérieur.
- Toute l'information sera transmise via l'Info Camp.

À LA PISCINE

Les enfants iront régulièrement à la piscine en après-midi. Votre enfant doit donc apporter avec lui ses effets pour la piscine à tous les jours.

Si votre enfant ne sait pas nager, il doit rester dans la partie peu profonde de la piscine et porter un gilet de sécurité. Il est important d'en informer le moniteur Les enfants ne sachant pas nager sont accompagnés dans l'eau en tout temps.

Même si votre enfant ne sait pas nager, il doit rester avec son moniteur et son groupe dans la piscine. L'utilisation de la barboteuse est malheureusement impossible.

Les présences sont prises de façon systématique avant et après la baignade.

Si votre enfant suit des leçons à la piscine municipale, veuillez fournir un horaire détaillé à son moniteur pour que celui-ci puisse rappeler à votre enfant de se rendre à ses cours.

Le moniteur n'a pas la responsabilité d'aller reconduire et chercher votre enfant lors de ses leçons.

**ATTENTION! Cet été, les enfants inscrits au Chêne-Bleu ont accès à la piscine seulement le mardi et jeudi, et ce, en raison des mesures sanitaires à respecter.*

RÈGLEMENTS DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PINCOURT

Il est interdit de :

- Porter des souliers et des espadrilles dans l'enceinte de la piscine. Les souliers doivent être enlevés à l'entrée
- Se baigner sans avoir pris une douche
- Courir sur le ciment ou le gazon
- Pousser, se chamailler ou se battre
- Manger ou boire ailleurs que dans la zone de pique-nique
- Mâcher de la gomme ou fumer sur le site de la piscine
- Apporter des contenants de verre
- Consommer de l'alcool ou de la drogue
- Se baigner avec un chandail, sauf en cas de coup de soleil
- Se baigner lorsque l'on est atteint de maladies contagieuses (exemple : herbe à puce)
- Plonger dans la partie peu profonde
- S'amuser dans les corridors de natation réservés pour faire des longueurs
- Grimper sur les clôtures, bancs ou autres équipements

Pour utiliser les tremplins, on doit :

- Savoir bien nager
- Attendre que la personne précédente ait sauté avant de monter sur le tremplin (c.-à-d. une seule personne à la fois sur le tremplin)
- Attendre que la personne en avant de soi ait quitté le bassin avant de sauter dans l'eau
- Faire seulement un saut sur le tremplin
- Marcher sur le tremplin, ne pas courir

Autres

- Les gilets de sauvetage ou les « swim-aids » sont autorisés. Les jeunes qui en ont besoin doivent cependant être accompagnés d'un adulte.
- Les jeunes enfants utilisant la pataugeoire doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Notes

- Le personnel de la piscine se réserve le droit de refuser l'accès ou d'expulser, sans remboursement ou compensation, toute personne qui ne respecte pas les règlements.
- La Ville de Pincourt ne se rend pas responsable des objets perdus ou volés à la piscine.

POLITIQUE D'HYGIÈNE

Lavage des mains

Les enfants et le personnel se lavent les mains avant le dîner et après toute activité de nature « salissante ».

Le lavage des mains est systématique à l'entrée sur le site et dès que nous nous déplaçons de lieux.

Protection contre le soleil

Le camp de jour demande aux parents que la crème solaire soit déjà appliquée sur l'enfant lorsqu'il arrive au camp de jour, et qu'il apporte un tube (ou autre contenant) de crème solaire pour autres applications durant la journée.

Il est conseillé de montrer à votre enfant comment bien appliquer la crème solaire et lui demander d'en appliquer avant qu'il se rende au camp le matin. Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, chaque participant s'enduit de crème lui-même. **Notez que les moniteurs ne sont pas autorisés à appliquer de la crème solaire aux enfants.**

En raison des allergies, le camp de jour ne fournit pas de crème solaire aux participants.

Dans la mesure du possible, l'animateur place son groupe à l'ombre durant les activités et les moments de repos. De plus, le port d'une casquette ou d'un chapeau est fortement recommandé pour éviter les insulations.

Hydratation

Les animateurs sont informés de l'importance d'une bonne hydratation. Ils prévoient des pauses où les participants iront boire de l'eau. Une attention particulière sera portée lors des périodes de canicule.

Il est important que tous les participants aient une bouteille d'eau (ou gourde) avec eux.

SERVICE DE GARDE

Places réservées aux enfants inscrits préalablement lors des inscriptions du camp de jour.

Horaire du service de garde

Début : lundi 28 juin, pour 7 semaines
Matin : 6 h 30 à 9 h
Soir : 16 h à 18 h

Le service de garde sera ouvert lors de la 8^{ème} semaine (mini-camp).

Informations générales

Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. Avant 9h et dès 16h, les bureaux de la direction du camp de jour sont fermés. Par contre, une boîte vocale est disponible au besoin en composant le (514) 453-8981 *254. Vous pouvez aussi communiquer par courriel à campdejour@villepincourt.qc.ca. En cas d'urgence avant 9h ou après 16h, vous pouvez composer le **(514) 701-3975** pour communiquer avec l'accueil du service de garde. De plus, vous pouvez communiquer avec Samantha Tierney ou Noémie Boudrault, coordonnatrices du service de garde, qui seront présentes sur les deux sites de 6 h 30 à 9 h ainsi que de 15h30 à 18 h.

Le matin

Tous les matins, les enfants doivent se présenter à l'Omni-Centre ou au Chêne-Bleu, selon leur inscription. Il est de la responsabilité du parent de venir signer la feuille de présence auprès de la personne à l'accueil du service de garde se trouvant à l'entrée de l'Omni-Centre ou à la porte du modulaire faisant face au débarcadère au Chêne-Bleu.

L'après-midi

- Les activités de l'après-midi se donnent à l'Omni-Centre, au parc Olympique ou au Chêne-Bleu. Lorsque vous venez chercher votre enfant, vous devez donc signer la feuille de présence auprès de la personne à l'accueil du service de garde (à l'Omni-Centre ou au Chêne-Bleu) qui pourra ensuite vous indiquer l'emplacement du groupe de votre enfant. Après avoir confirmé votre identité, elle communiquera avec le moniteur afin que votre enfant puisse vous rejoindre à l'entrée.
- Si à 18 h vous n'êtes pas venus chercher votre enfant, la coordonnatrice du service de garde téléphonera à votre résidence ou au numéro de téléphone d'urgence que vous lui avez laissé au début de l'été afin de recevoir vos instructions.
- Des frais de 5 \$ par enfant, par tranche de 15 minutes entamées, seront facturés pour les retards après 18 h. Ces frais sont payables immédiatement.

Les collations

Nous invitons les parents à prévoir des collations pour les enfants, surtout ceux qui resteront après 16 h.

Les absences

- Si votre enfant doit quitter le service de garde sans son parent, et ce, peu importe le motif (natation, tennis, permission de quitter à 17 h 30 parce que vous êtes arrivés à la maison, etc.), vous devez écrire une note et la transmettre à son moniteur de service de garde.
- En aucun cas un enfant ne peut quitter sans un avis des parents.

Les règlements du service de garde

- Les règlements sont les mêmes que ceux du camp de jour.
- En ce qui a trait aux avertissements, les moniteurs du service de garde fonctionnent de la même manière qu'au camp de jour.
- Un enfant qui est renvoyé du camp de jour est également renvoyé du service de garde.

La signature des présences

- En tout temps, vous devez vous présenter à l'entrée de l'Omni-Centre ou du Chêne-Bleu afin de signer la feuille de présence pour connaître l'endroit où se trouve le groupe de votre enfant.
- Vous ne pourrez quitter le camp de jour avec votre enfant sans votre signature à l'accueil.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS OFFERTES

Le camp de jour municipal offre dans sa programmation générale les activités ci-dessous.

Jeux brise-glace, jeux de connaissance

Activités de groupe permettant aux participants d'apprendre leurs noms, de mieux se connaître, de faire disparaître la gêne, de créer un esprit de groupe et de développer un sentiment d'appartenance.

Sports extérieurs, sports de gymnase, jeux sportifs

Activités où les habiletés physiques sont requises et développées. Jeux d'action, parfois compétitifs, où les participants sont en mouvement. Différents sports peuvent être mélangés afin de créer de nouveaux jeux sportifs.

Jeux coopératifs

Activités basées sur la coopération où la participation de tous est mise à profit pour réussir. Normalement, ces activités nécessitent peu ou pas de matériel et sont adaptables facilement en fonction de l'âge ou du nombre de participants. Activités sans élimination, sans gagnant ni perdant.

Arts plastiques, bricolages

Activités où la créativité est de mise afin de créer une œuvre collective ou individuelle en utilisant différentes techniques plastiques et une variété de matériaux.

Grands jeux, activités thématiques

Activités de longue haleine où les participants collaborent à la réalisation d'une mission commune. Les participants sont regroupés en petites équipes pour vivre ces aventures thématiques.

Expression dramatique, théâtre, improvisation

Activités où les participants utilisent le corps, leur voix, leurs émotions et l'espace dans le but de représenter des scènes réelles ou fictives, de courte ou de longue durée. Ces activités font appel à la créativité, développent l'appartenance au groupe, l'expression orale et le sens du spectacle. Le rire est souvent au rendez-vous.

Jeux aquatiques, baignade, natation, jeux d'eau

Activités se déroulant dans l'eau ou avec de l'eau.

Activités scientifiques, sciences nature

Activités où les connaissances et la curiosité des participants sont mises à profit dans la réalisation d'une expérience de compréhension des phénomènes naturels et chimiques, de jeux d'esprit ou d'énigmes.

Danse

Activités artistiques où les participants s'expriment avec leur corps en apprenant ou en créant des mouvements et des chorégraphies, tout en suivant un rythme ou au son d'une musique.

Activités spéciales, activités à grand déploiement, kermesse

Activités où les participants font de petites épreuves ou parcourent divers plateaux d'activité, seuls ou en équipe. Souvent, les activités spéciales servent à souligner un événement ou à récompenser.

Jeux d'éveil sensoriel, jeux musicaux, jeux de rythme, jeux de mémoire, jeux éducatifs, énigmes

Activités où les participants développent leurs sens (vue, toucher, odorat, ouïe, goût), jouent avec les sons, les odeurs, les textures. Ils apprennent à observer, à mémoriser, à reconnaître et à reproduire des rythmes et des sons.

***À noter que tous les moniteurs auront participé à une formation afin de créer et animer des jeux ludiques tout en respectant les consignes sanitaires dues à la Covid-19.**

PROTOCOLE SANITAIRE (COVID-19)

Enfants présentant des symptômes :

Lorsqu'un enfant présente les symptômes suivants (fièvre, grande fatigue, perte d'odorat ou de goût, perte d'appétit importante, toux nouvelle ou aggravée, essoufflement, etc.) la coordonnatrice suivra le protocole ci-dessous :

- L'enfant, portant un masque, est mis en isolement ;
- Appel au 1-877-644-4545 et respect des consignes transmises ;
- Appel aux parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant ;
- Transmission d'informations aux parents à la suite de la discussion avec la santé publique.

L'enfant ne pourra pas retourner au camp de jour avant que les coordonnatrices reçoivent un test négatif de PCR.

Au camp de jour :

Distanciation physique :

- Maintien de la distance de 2m entre les jeunes de 16 ans et moins et les adultes ainsi qu'entre les différents groupes.

Activités extérieures :

- Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

Limitation des contacts physiques :

- Réduire au maximum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants.

Mesures d'hygiène :

- Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

Mesures d'hygiène en cas d'intervention avec les enfants :

- Tous les travailleurs en contact direct avec les enfants plus de 15 minutes cumulatives par jour doivent porter un masque de procédure. Les recommandations pour les mesures de protection pourraient changer selon l'évolution des connaissances scientifiques.